# Des travaux scientifiques récents démontrent la dangerosité de la cigarette électronique

Abderrahim DERRAJI - 2016-02-23 21:05:41 - Vu sur pharmacie.ma

Si « fumer tue », les effets de l'e-cigarette sur la santé des vapoteurs sont encore peu connus, mais les spécialistes s'accordent sur sa dangerosité, relève Pr Ali TAHRI, dans le dernier ouvrage collectif sur la cancérologie marocaine « le cancer broncho-pulmonaire : connaissances et pratique » (1). Ce spécialiste marocain en cancérologie corrobore ses conclusions par les données de travaux scientifiques internationaux très crédibles. Une étude de la Food and Drug Administration (FDA), évoquait la présence de produits toxiques dans la cigarette électronique. Par ailleurs, dans une publication parue en novembre 2014, les chercheurs nippons déclarent que la vapeur de l'e-cigarette serait elle-même toxique. Pire, des substances cancérigènes, notamment le formaldéhyde, seraient parfois plus présentes que lorsque l'on fume une cigarette traditionnelle. L'étude de l'Université de Boston publiée en janvier 2015, semble confirmer ces résultats. Surchauffée, une vapoteuse serait 5 à 15 fois plus toxique qu'une cigarette normale. La cigarette électronique ou (e-cigarette) est un dispositif électromécanique ou électronique générant un aérosol destiné à être inhalé. Elle produit une « vapeur » ou « fumée artificielle » ressemblant visuellement à la fumée produite par la combustion du tabac. Cette vapeur peut être aromatisée et contenir ou non de la nicotine, selon le rapport d'experts de l'office Française de prévention du tabagisme publié en mai 2013. > Introduite en 2008, l'industrie de la cigarette électronique est florissante aux Etats-Unis d'Amérique, où elle représente un marché de près de 2 milliards de dollars (contre 80 milliards pour les cigarettes traditionnelles). Les ventes ont été multipliées par neuf entre 2010 et 2012, relève Pr Ali TAHIRI, cancérologue marocain, qui a coordonnée les travaux d'un ouvrage collectif sur le cancer Broncho-pulmonaire, qui paraitra au Maroc, fin février 2016. La France n'est pas en marge de cette évolution, en mai 2014, le nombre d'adeptes de cigarette électronique a été estimé à 1,5 millions. Il est temps d'avoir des statistiques sur la consommation de la cigarette électronique au Maroc, s'interroge Pr Ali TAHRI, président de la société marocaine de Cancérologie. La cigarette électronique a été présentée initialement comme un substitut pour l'arrêt du tabagisme, mais selon les travaux publiés dans le Journal of the American Medical Association (JAMA- mai 2014), elle ne présente pas un avantage particulier pour cesser de fumer. En 2013, l'organisation mondiale de la santé (OMS) a recommandé de ne pas recourir à la cigarette électronique tant qu'on n'a pas la preuve de son efficacité et de sa sécurité. En 2014, elle a confirmé sa préoccupation dans un document préparatoire qui recommande d'interdire la cigarette électronique aux mineurs et le vapotage dans les espaces publics fermés. « La cigarette électronique est actuellement interdite dans les lieux publics dans la majorité des pays européens et d'Amérique du nord », conclut dans son travail Pr ALI TAHRI, qui sera présenté à Marrakech, samedi 27 février 2014, lors du 5ème colloque d'oncologie thoracique.

(1) « le cancer brocnho-pulmonaire, connaissances et pratique » est un ouvrage de 203 pages reparties sur 21 chapitres rédigé par des spécialistes Marocains.